



Le 6 décembre dernier, les 12 membres du Comité consultatif d'urbanisme élargi (CCUÉ) ont reçu un à un des citoyens, à huis clos, pour entendre leurs commentaires sur l'avenir du site des Cascades d'eau. Mais c'est le virage que semble vouloir prendre l'administration Cardin pour faire du développement rapide le long des «voies de circulation bénéficiant d'une certaine visibilité» permettant d'y «regrouper de nouveaux magasins de moyenne et grande surfaces» qui inquiète de nombreuses personnes.

Où est l'erreur?

L'inquiétude des citoyens s'est d'abord manifestée le 7 août lors d'une assemblée publique de consultation tenue à l'hôtel de ville de Piedmont. La consultation devait se faire sur le règlement 756-02-13 intitulé «règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'apporter certaines modifications quant à l'objectif, aux moyens, aux affectations et aux tracés de rues».

Lors de cette assemblée et celle du 9 septembre, les présentations du maire Cardin se sont concentrées sur le projet du développement du site des anciennes cascades d'eau, sans référence à la portée réelle du changement au plan d'urbanisme. Même son de cloche dans la publicité pour faire la promotion du «vrai projet» parue dans les journaux locaux le 28 août 2013. Comment une assemblée publique de consul-

Modifications significatives au plan d'urbanisme

Inquiétude sur l'avenir du développement à Piedmont

tation sur la modification du plan d'urbanisme s'est-elle transformée en discussion sur l'avenir du site des Cascades d'eau?

Pourquoi le mandat donné au CCUÉ se limite-t-il à «étudier le dossier de changement d'affectation du secteur de zone de l'ancien site des Cascades d'eau pour en faire des recommandations au Conseil municipal» quand le changement prévu au plan d'urbanisme donnera à l'administration Cardin le pouvoir (tel qu'écrit dans le règlement 756-02-13) «de regrouper stratégiquement de nouveaux magasins de moyenne et grande surfaces; à court terme», pour «concentrer les activités commerciales sur les voies de circulation bénéficiant d'une certaine visibilité» et «encourager la réutilisation de grands terrains vacants situés en bordure de l'autoroute des Laurentides (A-15), tels que celui des Cascades d'eau de Piedmont à l'entrée de la municipalité»?

Développement durable

Pourquoi ce virage qui nous éloigne du développement durable? En modifiant son plan d'urbanisme, l'administration Cardin prend le parti «d'identifier des sites potentiels de développement à court terme» et se donne un cadre pour construire des centres commerciaux (moyennes et grandes surfaces) le long des artères bénéficiant d'une certaine visibilité.

Ce virage est à l'opposé des principes du développement durable qui évalue les projets en fonction de l'impact pour les générations futures en s'assurant que ces projets sont viables d'un point de vue économique, social et de la protection de l'environnement. Le développement doit s'accompagner d'une vision qui fait l'équilibre entre les souhaits des promoteurs et les besoins et les aspirations des citoyens (résidents et vilégiateurs).

Des citoyens sont inquiets et confus devant ce qui semble être un changement de cap à 180 degrés. L'administration du maire Cardin l'a admis à plusieurs reprises : aucune étude d'impact que ce soit économique, sociale, de circulation routière ou des infrastructures, n'a été commandée ou effectuée. Le maire et son Conseil ont le devoir non seulement d'expliquer leurs décisions, mais surtout de démontrer que ces décisions sont prises en fonction de l'intérêt public, et ce, en toute transparence.

Toutes les citations contenues dans cet article proviennent du règlement 756-02-13. Le texte de ce règlement est disponible sur le site web de la ville de Piedmont (section Procès-verbaux, en date du 3 juin 2013, p.2040)

Louise Guertin, Piedmont

Sports à Piedmont

Nouvelle ligue de hockey intermunicipale

VALÉRIE LÉPINE

Les villes de Piedmont, Saint-Sauveur, Sainte-Adèle, Morin-Heights, Saint-Adolphe-d'Howard et Val-David ont uni leurs ressources pour créer une nouvelle ligue de hockey intermunicipale destinée aux jeunes de 6 à 16 ans. Cette nouvelle ligue amicale, sans compétition, veut encourager les jeunes à bouger et à s'amuser tout en perfectionnant leurs habiletés dans ce sport.

Les responsables du service des loisirs des villes mentionnées ci-dessus ont décidé d'épauler les bénévoles qui organisaient déjà les joutes de hockey pour les jeunes sur les patinoires extérieures. Ils ont donc créé une ligue de hockey intermunicipale dont le but premier est de faire bouger les jeunes et d'encourager leur esprit sportif. Cette ligue conserve l'esprit convivial de parties locales, mais y sont ajoutés différentes mesures de sécurité ainsi qu'un code d'éthique pour les joueurs et les entraîneurs.

Tous les jeunes de 6 à 16 ans, garçons et filles, sont encouragés à se joindre à la ligue. Deux catégories ont été créées : atome (6 à 10 ans) et pee-wee (11 à 16 ans) (à noter que les âges peuvent varier d'une ville à l'autre). Il n'est pas nécessaire de connaître à fond les règles du sport; des habiletés de base en patinage suffisent. À l'inscription, les joueurs seront informés de l'équipement requis (équipement de sécurité minimal dans la plupart des cas). De plus,

chaque équipe aura son propre chandail avec un logo représentant sa ville. Le coût d'inscription varie dans chaque ville. À Piedmont par exemple, il en coûte 10\$ pour les résidents et 20\$ pour les non-résidents.

Les parties débiteront au début de janvier 2014 et se poursuivront pendant huit semaines. Chaque semaine, les joueurs pourront participer à quelques séances de pratique et disputeront un match, local ou extérieur, contre une des équipes des villes participantes. Un tournoi sera par ailleurs organisé durant le carnaval d'hiver de Saint-Adolphe-d'Howard, du 8 au 15 février. À cette occasion, toutes les équipes s'affronteront et recevront une médaille tandis que l'équipe gagnante sera récompensée d'un trophée.

Les personnes intéressées peuvent communiquer avec le service des loisirs des villes participantes pour obtenir plus d'informations sur le calendrier des parties et les conditions d'inscriptions.



Assemblée du Conseil de Piedmont, le lundi 2 décembre à 20 h, présidée par le maire Clément Cardin.

Courrier express

- Fondation de l'hôpital régional de Saint-Jérôme, lettre de remerciement, suite à la 14^e édition de l'activité Vélo à notre santé.
- Remerciement du Musée du ski des Laurentides pour le don de 200\$ de la municipalité de Piedmont.
- Demande de subvention du Centre d'aide aux Personnes traumatisées crâniennes et handicapés physiques des Laurentides.
- Demande d'aide financière des Amis de la réserve Alfred-Kelly – Piedmont accepte de leur verser 2700\$ pour l'année 2014.
- Offre de service de Enviro-accès, experts GES pour l'inventaire des gaz à effet de serre.

Entrefilet

Les comptes payables pour le mois de novembre ont été de 85 908\$ et les comptes payés de 24 756\$.

La valeur des émissions de permis de construction du 1^{er} janvier au 30

novembre 2013 est de 6 843 500\$ comparée à 9 425 050\$ pour 2012.

La situation financière de Piedmont au 30 novembre 2013 était 6 330 487\$ pour les revenus et 5 506 938\$ pour les dépenses pour un surplus dégagé de 823 549\$.

La collecte de sang de Saint-Sauveur/Piedmont aura lieu le 19 décembre au chalet Pauline Vanier de Saint-Sauveur.

Avis de motion du règlement 823-13 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensation pour l'année 2014.

Adoption du projet de règlement 825-13 relatif au traitement des élus municipaux pour la prochaine année. La rémunération actuelle du maire va passer de 26 862\$ à 28 205\$ et son allocation de dépense de 13 431\$ à 14 103\$.

La rémunération des conseillers passera de 7 502\$ à 7 877\$ et leur allocation de dépense passera de 3 751\$ à 3 938\$; ces augmentations sont de l'ordre d'environ 5%.

Renouvellement de l'entente avec la SPCA Laurentides-Labelle pour le contrôle animalier pour l'année 2014, au montant de 1 086\$ par mois.

Paiement à même le surplus libre pour un camion auto-pompe 54 300\$ et 64 800\$ pour un égout pluvial pour un total de 119 100\$. Ces frais sont assumés par l'ensemble de la municipalité. Tandis qu'une charge de 41 500\$ pour la station de pompage des Hauteurs sera débitée au secteur concerné.

La passerelle au-dessus du cours d'eau Grand Ruisseau va coûter 81 464\$.

La résolution adressée à Hydro-Québec par la municipalité de Piedmont au sujet des compteurs intelligents n'a pas eu d'accusée réception.

Piedmont va renouveler son adhésion à l'Union des municipalités du Québec au montant de 1 708\$ qui est la cotisation annuelle.

Bref exposé sur la Maison des Jeunes Piedmont/Saint-Sauveur par l'échevin Claudette Laflamme qui en a rappelé l'origine qui remonte à 1991. Elle a souligné le support accordé aux jeunes raccrocheurs et l'aide financière reçue par les organismes et les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Urbanisme

Demande de dérogation mineure: 770, boul. des Laurentides demande pour une deuxième enseigne – acceptée.

Demandes de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architectural)

- 376, chemin des Pins rénovation – acceptée.

- 707b rue Principale, enseigne sur poteau – acceptée conditionnellement à un dépôt de 2 000\$ pour l'aménagement paysager. Quant à la 2^e enseigne sur le bâtiment, elle est refusée

- 605, chemin des Galets, garage détaché – acceptée.

- 260, chemin du Bois, agrandissement – refusée.

Période de questions

Le maire Cardin répond aux questions laissées en plan à la dernière assemblée du conseil du 11 novembre: est-ce que les CV des membres du CCU élargi peuvent être rendus publics? La réponse est non.

Il n'y aura pas d'engagement de firme extérieure en aménagement pour le dossier des anciennes Cascade d'eau tel que demandé par M^{me} Louise Guertin. Par contre la ville aurait conseillé le promoteur Verdier à consulter le CLD (Conseil

local de développement) sur le potentiel économique du site.

Quant à la tenue d'un référendum, il n'y en a pas de prévu à ce stade. Si les démarches appropriées étaient faites, cette décision serait évidemment révisée.

Le directeur général Gilbert Aubin a eu à répondre sur la marche à suivre du CCU pour ceux qui veulent présenter un mémoire sur le changement d'usage relativement au projet commercial des Cascades d'eau. Les citoyens ont exprimé l'opinion que le rodage du comité n'est pas à point et qu'il ressemble davantage à un carcan où les temps alloués ne dépassent pas cinq minutes. Même Simon Beaulne, membre du comité s'est plaint de ne pas avoir été convoqué. Selon le directeur général Gilbert Aubin, c'est monsieur Jean Beauchamp, président du CCU, qui semble avoir toutes les réponses, mais celui-ci était absent.

Les nouveaux compteurs de l'Hydro-Québec ont retenu l'attention et on a voulu connaître la position de Piedmont sur le sujet, mais pour l'échevin Normand Durand c'est à chacun de décider d'accepter ou de refuser l'installation desdits compteurs.

L'assemblée s'est terminée à 21 h 15.